

Berne, le 1^{er} juillet 1976

Monsieur le Président,

Dans ma lettre du 31 octobre 1973 adressée au Vice-Président Sir Denis Rickett, je vous avais informé que le Conseil fédéral s'était déclaré prêt à rechercher l'approbation des Chambres fédérales pour une participation de la Suisse à la Quatrième Reconstitution des ressources de l'Association. Par sa décision du 20 juin 1975, le Parlement avait autorisé le Conseil fédéral à conclure et à ratifier un accord avec l'IDA relatif à l'octroi d'un nouveau prêt sans intérêts de 200 millions de francs à celle-ci. Dans les délais constitutionnels, un référendum a été lancé contre cet arrêté fédéral qui a abouti. En conséquence, le peuple suisse fut appelé le 13 juin 1976 à se prononcer sur ce sujet. Par une nette majorité (550'557 oui contre 713'855 non), le souverain s'est refusé à suivre la décision des autorités fédérales législatives et exécutives.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral n'est pas en mesure de conclure l'accord envisagé avec votre Association. Il m'a chargé de vous en exprimer son grand regret. Dans une démocratie directe l'information du citoyen sur les différentes méthodes d'aide au développement, leur interaction, leur efficacité et les moyens de contrôle n'est, certes, pas une tâche aisée. Le Conseil fédéral continuera cependant à oeuvrer dans ce sens.

Le Conseil fédéral souhaite que les bonnes relations et les nombreuses formes de coopération entre la Suisse et le Groupe de la Banque Mondiale soient maintenues. La Suisse continuera, tout en respectant le résultat du scrutin du

Monsieur Robert McNamara
Président de
l'Association internationale
de développement
Washington D.C. 20433

- 2 -

13 juin 1976, à soutenir, de manière appropriée, les efforts des institutions de Bretton Woods en faveur des pays en voie de développement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très distingués.

sig. Jolles

Ambassadeur Paul R. Jolles